



AGENT·E D'ACCUEIL ET DE SURVEILLANCE (agent d'accueil et de surveillance de 1^{ère} classe)

Conditions générales d'accès aux emplois permanents de la fonction publique

Notamment :

- être de nationalité française ou ressortissant.e d'un autre État membre de l'Union Européenne ;
- jouir de ses droits civiques ;
- ne pas avoir subi de condamnations pénales figurant au bulletin n°2 du casier judiciaire incompatibles avec l'exercice des fonctions.

<u>Direction d'affectation :</u>											
<ul style="list-style-type: none">• Direction de la police municipale et de la prévention (DPMP)											
Lieu de Travail :	Les agent·e·s d'accueil et de surveillance spécialité accueil et surveillance assurent la surveillance des lieux où ils-elles exercent leurs missions (mairies, d'arrondissement, bâtiments administratifs, parcs et jardins, bourse du travail etc...).										
Fonctions :	En tant qu'agent d'accueil et de surveillance spécialité accueil et surveillance (F/H) vous rejoignez une brigade des espaces verts ou une brigade de mairie d'arrondissement. Vous êtes chargé de la surveillance des bâtiments (mairies, bâtiments administratifs), des parcs, des jardins, des bois et exercez les missions suivantes : <ul style="list-style-type: none">• Accueillir, informer et orienter les usagers en veillant à leur sécurité• Protéger les lieux dont vous avez la surveillance, et assurer le respect de la réglementation										
Temps de travail :	Ce cycle répond donc aux critères retenus pour une sujétion 4. L'amplitude retenue est de 8h15 par jour et 33h par semaine.										
Horaires de travail :	Cycle 9/5, sujétion 4 Cycle soumis à saisonnalité : <table style="margin-left: 40px;"><tr><td>Novembre à février :</td><td>09h55 – 18h10</td></tr><tr><td>Mars :</td><td>11h05 – 19h20</td></tr><tr><td>Avril et septembre :</td><td>12h35 – 20h50</td></tr><tr><td>Mai à août :</td><td>13 :35 – 21h50</td></tr><tr><td>Octobre :</td><td>11h35 – 19h50</td></tr></table> 26 week-ends complets (samedi et dimanche) sont travaillés dans l'année.	Novembre à février :	09h55 – 18h10	Mars :	11h05 – 19h20	Avril et septembre :	12h35 – 20h50	Mai à août :	13 :35 – 21h50	Octobre :	11h35 – 19h50
Novembre à février :	09h55 – 18h10										
Mars :	11h05 – 19h20										
Avril et septembre :	12h35 – 20h50										
Mai à août :	13 :35 – 21h50										
Octobre :	11h35 – 19h50										

<i>Congés – RTT</i>	25 CA et entre 13,5 et 27,5 JRTT en fonction de l'affectation
<i>Conditions de travail :</i>	Travail en station debout, en roulement horaire et le plus souvent en extérieur avec le port d'une tenue réglementaire
<i>Rémunération:</i>	La rémunération brute mensuelle est de l'ordre de 2 068 € en début de carrière (traitement, indemnités et primes). Peuvent s'ajouter éventuellement les suppléments et allocations pour charge familiale. D'autres compléments : les week-end travaillés et jours fériés sont également rémunérés.
<i>Modalités de recrutement :</i>	Le recrutement se déroule en deux étapes : I – Admissibilité Sélection de dossiers II – Admission 1- Entretien de motivation et de vérification de l'aptitude à tenir le poste au cours duquel vous disposerez des 3 premières minutes pour exposer votre parcours professionnel et vos motivations pour le poste (durée 15 minutes) Plus d'informations sur Paris.fr
<i>Pour postuler :</i>	Plus d'information sur www.paris.fr Si vous rencontrez des difficultés, un facilitateur numérique peut vous accompagner dans vos démarches : <u>Accueil du Bureau du recrutement</u> 2, rue de Lobau, 75004 PARIS Métro : Hôtel de Ville <u>Horaires d'ouverture</u> : 9h-12h30 et 13h30-17h sauf les week-ends et les jours fériés 
<i>Informations générales :</i>	Site internet : www.paris.fr/recrutement